

# PROGRAMME POLITIQUE

ALLIANCE DE GAUCHE DE SION

LEGISLATURE 2008-2012

**SION**  
WWW.ALLIANCEDEGAUCHE.CH  
**UNE VILLE**  
**A NOUVEAU** LISTE N°1

parti socialiste  
**ALLIANCE**  
les verts  
**DE GAUCHE**  
parti chrétien social

ÉLECTION CONSEIL COMMUNAL  
→ ÉLECTION JUGE ET VICE-JUGE  
12 OCTOBRE 2008

VOTEZ  
→ ÉLECTION CONSEIL GÉNÉRAL  
02 NOVEMBRE 2008

graphic design: wass merthin



# Table des matières

« UNE VILLE A NEUF » p. 5

## LE PROGRAMME :

### **1. Une Capitale économique et touristique**

#### *A. Tourisme*

A.1 Politique et structures du tourisme p. 7  
A.2 Infrastructures touristiques et de loisirs p. 7 à 8  
A.3 Sion ville de culture et du goût p. 8 à 9

*B. Economie* p. 9 à 10

*C. Finances publiques* p. 10

### **2. Une ville à neuf transparente et efficace**

*A. Transparence* p. 11

#### *B. Efficacité*

B.1. Conseil communal à 15, Une hérésie ! p. 12  
B.2. Des Services communaux à décloisonner p. 12 à 13  
B.3. Des Services plus autonomes et performants p. 13 à 14  
B.4. Une collaboration fructueuse avec l'administration cantonale p. 14  
B.5. Au service de la population p. 14  
B.6. Un Service du personnel pour environ 450 employés p. 15

### **3. Une ville avec un environnement de qualité**

3.1 Air p. 16 à 17  
3.2 Déchets p. 17  
3.3 Eau p. 17 à 19  
3.4 Energie p. 19 à 20  
3.5 Bruit p. 20 à 21  
3.6. Paysage p. 21  
3.7. Electro-smog p. 21

### **4. Vivre ensemble en sécurité**

*A. Sécurité publique et Civilité* p. 22 à 23

*B. Politique d'intégration pour les populations migrantes* p. 23 à 24

## **5. Une politique culturelle audacieuse : « dynamisme et dialogue pour une nouvelle politique culturelle »**

5.1 Gestion = Communication	p. 25
5.2. Axes Culturels	p. 26
5.3. Lieux et équipements	p. 27
5.4. Budget	p. 27

## **6. Plus de vie dans les quartiers**

6.1. Développer les zones de rencontres dans les quartiers	p. 28
6.2. Généraliser les zones 30 km/h	p. 28
6.3. Aménager de nouveaux espaces de détente dans les quartiers	p. 29
6.4. Promouvoir les activités culturelles et sportives dans les quartiers	p. 29
6.5. Créer des maisons de quartier	p. 29
6.6. Repenser l'urbanisme des quartiers	p. 30
6.7. Redonner l'initiative aux habitant-e-s	p. 30

## **7. Dépasser le cadre communal**

7.1. Aménagement du territoire	p. 31
7.2. Transport	p. 32
7.3. Agglomération	p. 32

## **8. Une meilleure justice sociale**

8.1 Solidarité intergénérationnelle	p. 33
8.2. Réintégration professionnelle	p. 33 à 34

## **9. Une offre complémentaire pour soutenir les familles**

### *A. La Famille*

A.1. Développement de structures d'accueil suffisantes pour la petite enfance dans tous les quartiers	p. 35
A.2. Conjuguer nos efforts pour l'école	p. 36
A.3. La jeunesse est notre avenir	p. 37

<i>B. Le sport, une affaire de valeurs...</i>	p. 37
---	-------

*La commission programmatique était composée de :  
Bernard Attinger (PCS), Denise Betchov (PCS), Katia Chevrier (PS), Christophe Clivaz  
(Les Verts), Jacqueline Fontannaz-Richard (PS), Jean-Pascal Fournier (Les Verts),  
Thierry Largey (Les Verts), David Schöpfer (PS), Philippe Zimmermann (PCS).*

## « UNE VILLE A NEUF »

Au centre de l'engagement politique de l'Alliance de Gauche sédunoise (AdG), formée du Parti Socialiste (PS), des Verts et, depuis cette année, du Parti Chrétien Social (PCS), ne se trouve **pas une idéologie abstraite**, mais des individus avec leurs besoins matériels, intellectuels et spirituels, leur aspiration naturelle au bien-être et à la liberté ainsi que leurs droits. L'AdG désapprouve par contre la culture, la mentalité et les stratégies politiques visant au seul profit ou à l'acquisition d'avantages individuels. Les actions soutenues par l'AdG, à travers lesquelles les individus se confrontent à leur responsabilité et mettent en valeur leurs capacités, doivent s'inscrire dans un cadre cultivant l'éthique et la solidarité. Ce sont ces valeurs et les objectifs communs des trois partis que nous allons présenter et qui définissent aujourd'hui l'identité politique de l'AdG.

Lors de la précédente législature, l'AdG a relevé à différentes occasions un manque de vision globale à long terme dans la gestion de la Commune qui se reflétait par une certaine contradiction entre l'excellente situation financière de la Commune, illustrée par les comptes de la Municipalité, et les réalités quotidiennes de nombreuses institutions, notamment des secteurs sociaux et culturels, qui présentent différents symptômes de crise.

Ayant entre autres comme objectif de résoudre les problématiques que connaissent les acteurs et actrices de ces secteurs, essentiels à l'économie sédunoise ainsi qu'à l'édification d'un futur dynamique et serein de la commune, l'AdG a élaboré un programme politique fort et crédible en neuf chapitres permettant un réel **renouvellement des stratégies de gestion de la commune de Sion**.

Ce programme, tout comme l'action politique passée de l'AdG, attribue une grande importance au concept de « **transparence, pilier de la démocratie** ». L'AdG souhaite en effet que des opportunités égales soient données à chacun et à chacune de pouvoir s'affirmer grâce à ses capacités, à sa créativité et à son mérite. Elle veut une commune qui soutient les institutions et les personnes en fonction de la qualité du lien social et intellectuel qu'engendrent leurs actions, plutôt qu'en fonction de leurs contacts ou liens familiaux. La compétence, l'action, l'intelligence, l'effort, la capacité de créer doivent être appréciés et reconnus de manière concrète, dans tous les secteurs et à chaque niveau.

Egalement consciente de l'importance d'une **action politique transparente et efficace** concernant la résolution des problématiques des citoyen-ne-s ainsi que des institutions sédunoises, l'AdG est persuadée que le renouvellement de la Commune s'effectuera nécessairement à travers un changement et une professionnalisation accrue des structures politiques et souhaite dans ce sens **abaisser le nombre de conseillères et conseillers municipaux à neuf**.

Pour conclure ce préambule, dans un souci de transparence vis-à-vis de la population sédunoise, les élu-e-s de l'AdG s'engagent à réaliser régulièrement, sous différentes formes (conférences, articles de presse, site Internet etc.) des comptes rendus détaillés de leurs activités au sein des différentes fonctions d'élu-e-s qu'ils occupent dans le cadre communal.



# LE PROGRAMME

## 1. Une capitale économique et touristique

### A. TOURISME

Le développement du tourisme en ville de Sion permet non seulement de favoriser l'économie locale, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en rendant la ville plus conviviale et animée.

Dans ce contexte, l'AdG considère les trois axes stratégiques suivants comme prioritaires pour le développement du tourisme en ville de Sion :

- A.1 Politique et structures du tourisme
- A.2 Infrastructures touristiques et de loisirs
- A.3 Sion ville de culture et du goût

#### A.1 Politique et structures du tourisme

La Ville de Sion se doit de définir de manière explicite une politique du tourisme précisant quels sont les objectifs, les moyens et le rôle de chacun des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. L'ensemble des acteurs concernés par la thématique touristique doit être associés à la démarche. La Ville doit aussi entreprendre une démarche en vue de sensibiliser les prestataires touristiques et la population en général à l'accueil des touristes.

Avant d'entreprendre cette démarche, il est néanmoins possible de proposer quelques éléments centraux d'une telle politique. Sion n'a ainsi pas pour vocation de se profiler comme une destination touristique en tant que telle, mais doit se positionner comme une offre complémentaire à l'offre touristique des autres destinations valaisannes. Le tourisme sédunois sera ainsi essentiellement un tourisme d'excursion et de court séjour (1-2 nuits) et se concentrera sur l'événementiel ainsi que sur les produits culture et vin & gastronomie.

#### **NOUS PROPOSONS :**

- de placer le dossier tourisme sous la responsabilité d'une seule Conseillère ou d'un seul Conseiller municipale ;
- d'élaborer de manière participative un document précisant les objectifs et mesures de la politique du tourisme de la Ville ;
- de renforcer les synergies entre l'Office du tourisme de Sion et la destination « Cœur du Valais ».

#### A.2 Infrastructures touristiques et de loisirs

Deux axes principaux se dégagent en vue d'améliorer sensiblement le nombre et la qualité des infrastructures nécessaires au développement du tourisme en Ville de Sion.

Le premier axe porte sur l'aménagement des zones de détente et de loisirs.

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- d'aménager les berges du Rhône afin d'en faire un espace de détente et de loisirs aussi bien pour les visiteurs et visiteuses que pour la population sédunoise (en coordination avec la 3<sup>ème</sup> Correction du Rhône) ;
- de réaménager les berges de la Borgne afin d'en améliorer l'utilisation pour les loisirs ; le projet actuel fait la part trop belle aux aspects sécuritaires au détriment des aspects naturels et de loisirs ;
- un monitoring régulier des activités touristiques sur le site de Mont d'Orge afin d'éviter toute surfréquentation du site qui serait à terme dommageable au pouvoir d'attraction du site ;
- de maintenir le caractère « naturel » du site des Iles et des collines de Valère et de Tourbillon malgré l'arrivée de nouvelles activités (notamment la future halle polyvalente et les concerts aux Iles ainsi que « Sion en Lumière » à Valère) ;
- de supprimer les places de parcs à la rue du Grand-Pont ;
- de supprimer la circulation à la rue des Rempart ;
- de poursuivre les efforts entrepris par la Ville pour réaménager et rendre plus conviviaux les espaces publics, non seulement dans le centre-ville, mais aussi dans les quartiers périphériques.

Le deuxième axe en matière d'infrastructures touristiques et de loisirs concerne la réalisation de deux salles (salle de spectacle et salle polyvalente) qui seront des atouts supplémentaires pour le tourisme sédunois :

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de construire une salle de spectacles sous le Scex qui doterait Sion d'un outil indispensable pour l'organisation de manifestations artistiques permettant à la Ville un rayonnement culturel ;
- de ne pas réduire pour des raisons budgétaires (alors même que la situation financière de la Ville est excellente !) le projet de halle polyvalente. Sion doit se montrer ambitieuse pour pouvoir accueillir des manifestations culturelles et sportives exceptionnelles (concert, Coupe Davis, etc...).

### **A.3 Sion Ville de culture et du goût**

Le développement du tourisme à Sion doit répondre aux critères du développement durable. Il s'agit donc de trouver des formes de tourisme qui correspondent le mieux aux caractéristiques socio-économiques et environnementales du territoire sédunois. L'AdG propose en conséquence de développer le tourisme sédunois prioritairement par le biais de la culture et du goût (vin & gastronomie). En effet, l'activité vini-viticole constitue une activité économique importante pour Sion tout en ayant modelé de manière importante son paysage (vignes en terrasse). La Ville doit donc encourager la création et la mise en marche de nouveaux produits touristiques axés sur ces segments qui correspondent à des attentes croissantes de la clientèle tout en ne mettant pas en danger les bases mêmes de l'activité touristique que constitue le paysage naturel et culturel.

En matière de culture, les musées, galeries d'art ou manifestations diverses constituent autant d'opportunités d'attirer des touristes à Sion.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de mieux exploiter le fait que la Ville abrite sur son territoire plusieurs musées cantonaux ;
- de procéder à un inventaire des sites culturels séduinois dans le but de mieux les préserver et les mettre en valeur ;
- que la Ville s'assure que la Fondation Fellini puisse trouver un lieu d'exposition à la hauteur de sa riche collection. La présence d'une telle Fondation consacrée à l'un des plus grands réalisateurs de cinéma constitue un atout important pour le tourisme séduinois ;
- de concevoir et de commercialiser de nouvelles offres touristiques en lien avec le patrimoine bâti exceptionnel de la vieille Ville ;
- de mettre en valeur les richesses archéologiques qui se trouvent à Sion en organisant au sein de la Ville des itinéraires touristiques pédestres axés sur les thématiques de l'histoire et de l'archéologie ;
- que la Ville fasse de Sion une « capitale » du goût mariant les plaisirs du vin et de la gastronomie et qu'elle étudie la faisabilité d'une rue « gourmande » dans la vieille Ville qui serait une vitrine des produits du terroir et de l'artisanat local tout en servant « d'écrin » pour accueillir des manifestations liées au vin et à la gastronomie ;
- de développer la complémentarité entre l'offre culturelle et sportive par la création de forfaits incluant manifestations culturelles et sportives, hébergement et activités complémentaires (culture, nature, gastronomie, shopping, etc.) ;
- d'exiger de l'Association « Sion en Lumière » un retour sur investissement à la hauteur des efforts financiers consentis par la Ville pour ce projet (4 millions).

## ***B. ECONOMIE***

La création d'un poste de délégué-e à l'économie locale, pour lequel l'AdG s'est toujours engagée, a permis de dynamiser le tissu économique local. L'arrivée de Nespresso a par ex. été facilitée par la présence sur place d'une personne spécialisée dans l'accueil d'entreprises. L'accueil de nouvelles entreprises doit continuer à être une priorité de la Ville.

Il convient cependant d'accorder une attention tout aussi grande aux entreprises locales déjà présentes. La Ville doit poursuivre les efforts entrepris ces dernières années pour renforcer la communication avec ces entreprises. Le soutien à l'agriculture et à la viticulture constitue aussi une des missions de la Ville car ces activités occupent une partie non négligeable du territoire communal.

La présence sur le territoire communal de plusieurs instituts de recherche (IRO, IUKB, Instituts de la HES-SO Valais) offre également des opportunités de développer des activités économiques. Le projet du PhytoArk, malgré les incertitudes actuelles quant à sa rentabilité financière, en est un exemple. A l'avenir, la Ville de Sion devrait s'appuyer sur ces instituts de recherche pour se profiler comme un pôle économique dans les domaines des énergies renouvelables et de l'agro-alimentaire.

Un rapprochement avec la ville voisine de Sierre est également souhaitable en matière de politique économique. En joignant leurs forces, ces deux villes pourraient éviter de se concurrencer inutilement tout en profitant de certaines synergies

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que la Ville donne suite à l'idée émise par l'AdG de soutenir financièrement la réfection des murs en pierres sèches du vignoble sédunois ;
- que la Ville favorise toute initiative locale allant dans le sens de l'agriculture contractuelle (système de coopérative où les consommateurs et consommatrices s'engagent à acheter régulièrement des produits agricoles locaux, ce qui permet aux producteurs d'avoir un revenu assuré tout en limitant le transport de marchandises agricoles) ;
- que la Ville se profile dans les domaines des énergies renouvelables et de l'agro-alimentaire en profitant des compétences des instituts sédunois de la HES-SO Valais ;
- de mettre en place un guichet unique pour les entreprises locales ;
- que la Ville œuvre en collaboration avec le canton pour favoriser la création de places d'apprentissage au sein des entreprises privées ou publiques ;
- de changer le statut de l'aéroport en le transformant en société par action ;
- de soutenir l'IUKB et l'IRO et de développer une politique d'accueil d'autres Instituts Universitaires ;
- de soutenir le développement de Phyto-Ark ;
- d'attribuer les mandats publics aux seules entreprises qui appliquent les normes des conventions collectives de travail et d'égalité des chances.

## **C. FINANCES PUBLIQUES**

Les finances de la Ville de Sion sont saines et doivent rester équilibrées sur un cycle économique. Ce résultat est notamment dû à la bonne conjoncture économique qui a prévalu lors de la dernière législature, ce qui s'est traduit par une augmentation importante des rentrées fiscales.

A l'avenir, il convient de s'opposer aux baisses d'impôts favorisant principalement les hauts revenus. En effet, même si la Ville de Sion a actuellement une fortune nette par habitant-e, elle devra effectuer des investissements conséquents ces prochaines années et il ne faut pas que la situation du ménage communal se péjore du fait de baisses d'impôts ne profitant qu'à une minorité.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que d'éventuelles baisses d'impôts n'entrent en ligne de compte que de manière ciblée, par exemple pour soulager le budget des familles à bas revenus. En effet, les allègements fiscaux ne doivent pas que profiter aux contribuables aisés ;
- d'introduire au niveau des entreprises ou des particuliers, une prime incitative pour tout comportement respectueux de l'environnement et/ou des conditions sociales de leurs employé-e-s ainsi que pour les entreprises soutenant financièrement des projets culturels ;
- de trouver un moyen de financement intercommunal, voire cantonal pour l'aéroport de Sion ;
- une politique d'investissements audacieuse (structures d'accueil pour les enfants et les aîné-e-s, pistes cyclables, programmations culturelles, etc.) afin d'attirer de nouveaux contribuables et entreprises par le biais de la qualité de vie offerte.

## 2. Une ville à neuf transparente et efficace

### A. TRANSPARENCE

L'exercice des droits démocratiques par les citoyen-ne-s implique qu'ils et elles soient tenu-e-s informé-e-s de manière crédible par les pouvoirs publics. Or, tel n'est pas suffisamment le cas de la Ville de Sion qui ne dispose pas d'une véritable politique de communication.

La technique de pouvoir par le secret est un système archaïque. Le pouvoir s'affirme aujourd'hui par la compétence et l'efficacité. Il ne faut pas craindre la critique, mais la considérer comme une possibilité de refaire le point, de remettre en question certains processus, de se remettre en question. Il s'agit donc de passer du « principe du secret sous réserve de publicité » au « principe de la publicité sous réserve du secret ». En effet, si tout ne peut pas être diffusé sur la place publique, il est primordial en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle d'introduire le principe de participation citoyenne. Ce principe veut que les habitant-e-s ne se contentent pas de voter pour des autorités chaque quatre ans mais participent pleinement aux projets et aux développements qui ont cours au sein de sa commune.

La Ville de Sion suit une politique d'information minimaliste qui empêche cette participation. Le journal « Contact » a été remplacé par une double page de communication diffusée par l'intermédiaire du journal « Le Nouvelliste ». Cet effort de communication, qui se renouvelle quatre fois l'an, est une bonne chose, mais il est largement insuffisant. L'information doit être réactive et la fréquence de ces parutions ne permet pas d'atteindre cet objectif. Il faut dire que le processus de mise à disposition des informations est beaucoup trop lent, car aujourd'hui, la politique d'information ressort de la compétence de la sous-commission d'information composée de conseillers et conseillères municipales représentant les différents partis politiques. Or, la communication est un métier à part entière et devrait être confiée à un-e professionnel-le des médias, à l'instar de ce qui se fait déjà à l'Etat du Valais.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la création d'un poste à temps partiel pour un-e délégué-e spécialiste en communication dont les tâches seraient notamment de mettre en place une politique active et réactive ainsi que d'utiliser et développer des outils modernes (Journal, radio/TV, Internet, ... ) ;
- la création d'un journal d'information sur le modèle du bulletin d'information de la Commune de Conthey ;
- la création d'un règlement sur la transparence de l'administration dans lequel le « principe de la publicité sous réserve de secret » soit inscrit ;
- une participation accrue des citoyens et citoyennes aux décisions qui les concernent sous la forme de forums de quartier, réseau associatif, ateliers, séminaires, etc. ;
- le développement d'une politique d'engagement et de promotion du personnel communal qui garantisse l'égalité des chances et des nominations en toute transparence ;
- l'introduction du droit d'initiative au niveau communal ;
- que les règles des marchés publics soient non seulement respectées, mais que, pour tous les projets d'importance, la procédure de mise au concours soit adoptée.

## **B. EFFICACITE**

### **B.1. Conseil communal à 15, une hérésie !**

Sur le plan administratif, la préparation d'un budget par un Conseil composé de quinze membres est une véritable hérésie. On assiste bien souvent à une atomisation, et donc un affaiblissement du pouvoir politique.

Sion cultive depuis 1848 la particularité de disposer d'un exécutif fort de quinze membres<sup>1</sup> : 13 conseillers et conseillères à environ 20 %, une vice-présidence à 40% et une présidence à 100 % (ou 4 EPT<sup>2</sup>). Du point de vue opérationnel, chaque membre du Conseil bénéficie d'un chef de Service. Que de voix pour prendre des décisions ! 15 dicastères, 15 façons d'appréhender la réalité, 15 solutions potentielles à proposer. Est-ce la bonne structure pour avancer ?

La Ville de Sion de 1950 avec ses 12'000 habitant-e-s a bien changé. L'évolution de la société et du monde font qu'aujourd'hui Sion compte plus de 30'000 habitant-e-s tout en ayant toujours à sa tête 15 élu-e-s s'occupant de 15 dicastères séparés les uns des autres.

D'autres Villes ont pris le taureau par les cornes. Monthey a adapté son exécutif : il a aujourd'hui 9 membres. A quand le tour de Sion ? Certes, plusieurs tentatives qui allaient dans ce sens ont échoué par le passé. Cela ne signifie pas pour autant que l'ouvrage ne doive pas être remis sur le métier. Au-delà des considérations et calculs purement politiques, il y a urgence. Aujourd'hui, il n'est plus possible pour 14 milicien-ne-s de gérer la complexité d'une Ville, capitale du Valais. Un seul capitaine à 100 % à la tête de ce navire se sent assurément bien seul pour le faire avancer.

Les temps de la politique sont déjà perçus comme très longs. Avec une organisation comme celle de la Ville de Sion, les grands projets qui émergent sont atomisés, se perdent dans les méandres des 15 dicastères et peinent à se réaliser. La professionnalisation de la présidence a été un premier pas pour optimiser le fonctionnement de la Ville; le pas de l'extension de la professionnalisation de l'exécutif reste à franchir. Cela amènerait à coup sûr un coup de fouet bénéfique à l'ensemble du Conseil communal sédunois, sans forcément que cela coûte plus cher aux contribuables (actuellement Frs. 720'000.00).

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- un exécutif composé de neuf Conseillers et Conseillères, soit huit personnes à 40% et une présidence à 100 % (= 4,2 EPT).

**puis**

- un exécutif composé de cinq Conseillers et Conseillères à 100%, dont un en charge de la présidence (= 5 EPT).

### **B.2. Des Services communaux à décloisonner**

Une réorganisation de l'exécutif de notre Ville n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réorganisation administrative. Une approche sectorielle comme celle actuelle nuit à la vision d'ensemble, à la concertation et à la recherche de solutions globales. En 2002, la Ville a déjà fait un pas positif dans ce sens en regroupant le Service des finances avec celui des contributions. Le Service de l'édilité et celui des travaux publics ne devraient-ils pas suivre le même exemple? Que dire encore de la promotion touristique et économique de la Ville de Sion qui se trouve écartelée

<sup>1</sup> André Donnet, « Etat du conseil municipal et du conseil bourgeoisial des chefs-lieux du district de Valais Romand (1848-1965) », dans *Annales valaisannes*, 1966, p.176

<sup>2</sup> Equivalent Plein Temps

entre trois dicastères différents ? Que penser enfin de l'enseignement obligatoire qui relève de deux dicastères distincts ? En fait, réfléchir en terme de complémentarité et de synergies permet de décloisonner des secteurs pour en faire des domaines transversaux.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

<b>Conseil communal à 9</b>	<b>Conseil communal à 5</b>
Administration générale et finances	Administration générale, finance, développement économique et touristique
Développement économique et touristique <sup>3</sup>	Culture, instruction publique, sport, jeunesse et loisirs
Travaux publics, eau et énergie	Travaux publics, eau et énergie, édilité et aménagement du territoire, environnement
Instruction publique <sup>4</sup>	Police, feu, circulation, agriculture et voirie
Santé et affaires sociales	Santé et affaires sociales
Culture, sport, jeunesse et loisirs	
Environnement, agriculture et voirie	
Edilité et aménagement du territoire	
Police, feu, circulation	

### **B.3. Des Services plus autonomes et performants**

Il faut travailler à la simplification des hiérarchies. Celle-ci permettra une réelle responsabilisation des services, des cadres et du personnel. Il faut l'accompagner d'une gestion participative qui laisse une vaste autonomie aux services et aux employé-e-s dans la manière de réaliser les objectifs qui leur sont assignés, notamment par la dotation d'une enveloppe budgétaire précise et suffisante. De plus, des mesures seront prises pour protéger la personnalité des collaborateurs et collaboratrices.

Nous voulons stimuler ainsi la responsabilité à tous les niveaux. De plus, l'activité des services, organisés dans l'optique de la prestation offerte, permettrait de faire disparaître l'image du «fonctionnaire qui travaille dans son coin» mais dont on ne sait finalement «pas très bien à quoi il sert».

L'autonomie implique évidemment un changement de mentalité. La hiérarchie simplifiée qui en découle devra apprendre aux employé-e-s à gérer des responsabilités. Ceux-ci ne pourront plus se contenter de répercuter des ordres venant de plus haut. À la clé se trouve une économie non négligeable – réduction de l'encadrement – et une revalorisation dynamisante des cadres intermédiaires et des collaborateurs et collaboratrices, sans pour autant changer fondamentalement le statut des employé-e-s. Pour devenir effective, cette autonomie nécessite une comptabilité analytique débouchant sur un contrôle de gestion qui permette l'évaluation des politiques et leur validation.

Défendre le service public consiste à améliorer les prestations destinées aux citoyen-ne-s tout en aidant les fonctionnaires à construire leur carrière. C'est également offrir à la fonction publique les moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des tâches qui lui incombent.

<sup>3</sup> Y compris l'aéroport qui devrait devenir à terme une société par actions

<sup>4</sup> Ecoles primaires, Cycles d'orientation, Instituts universitaires (IUKB, IRO...), HES

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la mise en place d'une comptabilité analytique débouchant sur un contrôle de gestion qui permette l'évaluation des politiques et leur validation ;
- de doter les Services d'une enveloppe budgétaire suffisante et précise ainsi que d'outils de pilotage performants ;
- d'augmenter la participation des employé-e-s à la gestion des services publics ;
- que les fonctionnaires municipaux soient en nombre suffisant ;
- qu'aucune externalisation ou transfert de tâches ne soit fait au détriment du statut et des conditions salariales des employé-e-s ;
- que toute réforme du service public soit entreprise dans le but de le rendre plus performant et plus apte à s'adapter aux besoins et aux attentes de la population ;
- que le contrôle communal des structures de service public (eau et électricité) soit préservé ;
- que la palette des prestations à offrir soit fixée démocratiquement.

### **B.4. Une collaboration fructueuse avec l'administration cantonale**

La Ville de Sion est la capitale du canton du Valais. A ce titre, elle est le siège de l'administration centrale cantonale. Cette présence a certes un coût pour notre Ville, mais elle représente surtout un apport indéniable à la vie économique et culturelle locale.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- un renforcement des liens entre l'administration cantonale et communale afin de développer de nouvelles synergies et de débloquent certains dossiers (réorganisations muséales, nouveau statut juridique de l'aéroport, parkings périphériques pour les pendulaires, réaménagement des berges du Rhône et 3<sup>ème</sup> correction du Rhône).

### **B.5. Au service de la population**

Nous nous engageons pour une administration dynamique, moderne, efficiente, humaine et proche des citoyennes et des citoyens.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de créer un guichet unique pour que les citoyennes et les citoyens ne soient pas renvoyé-e-s d'un guichet à un autre ;
- de décloisonner les services, améliorer l'accessibilité, l'accueil et l'information du public ;
- d'optimiser le système informatique de la Municipalité, en particulier en améliorant l'offre de services par le biais d'Internet ;
- de promouvoir une politique de communication et d'information efficace, notamment par l'utilisation des nouveaux moyens de communication (Internet, médias locaux ...)
- de mettre à disposition de la population, sur internet, un système d'information du territoire (parcellaire, plan des zones, ...) à l'instar des communes de Sierre et de Grône.

## **B.6. Un Service du personnel pour environ 450 employé-e-s**

Dans le privé, la prise de conscience de l'importance de la gestion des ressources humaines remonte à plus de trente ans. Si la Municipalité a enfin engagé un responsable des ressources humaines, elle doit encore lui fournir un cahier des charges ambitieux.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de mettre en place un Service d'appui du personnel communal qui apporte un soutien social et psychologique et offre des possibilités de médiation;
- de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un concept global de formation et de formation continue du personnel de la Municipalité ;
- de repenser l'organisation du travail au sein de l'administration communale : flexibilisation de l'horaire de travail, partage du travail, mobilité professionnelle, congé parental, télétravail etc. ;
- de favoriser l'engagement d'apprenant-e-s et de personnes en situation de handicap dans l'administration communale ;
- d'intégrer le concept de développement durable dans l'administration communale notamment par une certification adéquate aux normes de qualités.

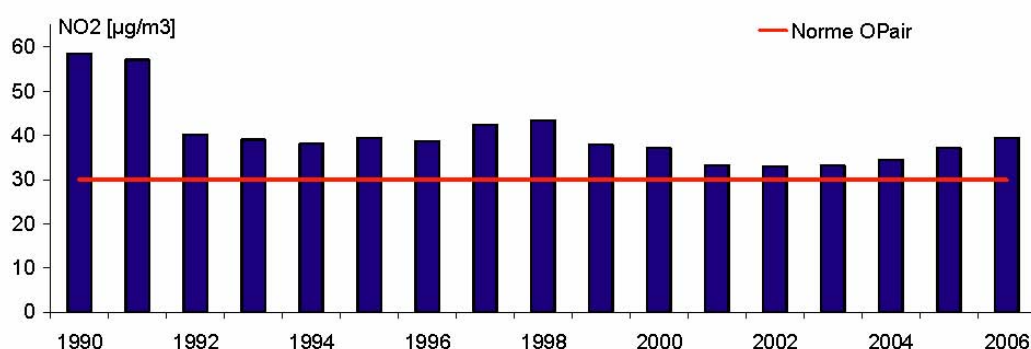
## 3. Une ville avec un environnement de qualité

### 3.1. AIR

L'air pur est vital pour l'être humain. Toutefois, alors que nous pouvons choisir notre nourriture et nos boissons presque à notre gré, il n'en va pas de même pour notre respiration. Malheureusement pour notre santé, Sion est à certains moments de l'année l'une des villes les plus polluées de Suisse.

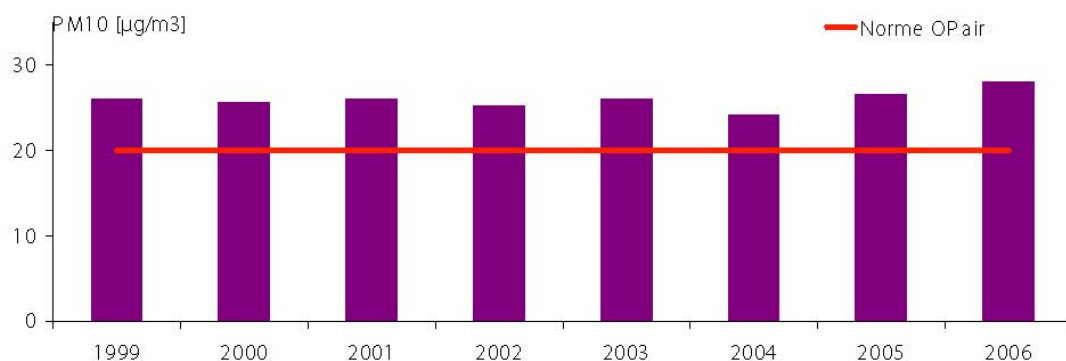
Pour les dioxydes d'azote (NO<sub>2</sub>), la moyenne journalière de 80 µg/m<sup>3</sup> ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année. A Sion, cette valeur de 80 µg/m<sup>3</sup> a été dépassée à 14 reprises en 2006.

Figure 58 : Sion, moyennes annuelles du dioxyde d'azote de 1990 à 2006



Pour les particules fines (PM<sub>10</sub>) en suspension dans l'air, la moyenne journalière de 50 µg/m<sup>3</sup> ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année. A Sion, cette valeur de 50 µg/m<sup>3</sup> a été dépassée 35 fois en 2006. Or, le lien entre la concentration de PM<sub>10</sub> et la hausse du taux de mortalité par cancer et maladies cardiaques est largement démontré. On estime que les particules fines sont à l'origine de 3'000 à 4'000 décès prématurés chaque année en Suisse.

Figure 57 : Sion, moyennes annuelles PM10 de 1999 à 2006



Face à ces constats, les autorités politiques ne peuvent rester inactives. Il s'agit de prendre à l'échelle de la commune des mesures ambitieuses et courageuses afin d'inverser la tendance et d'améliorer très sensiblement la qualité de l'air de la région.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- une réduction du trafic motorisé par le développement de mesures incitatives favorisant la mobilité douce (création de parkings périphériques ; multiplication des zones de rencontre ou 30 km/h, des rues résidentielles et des espaces piétonniers dans chaque quartier ; réalisation d'un réseau cyclable sûr, rapide et commode) ;
- un soutien et une promotion active de la construction de bâtiments économes en énergie (Minergie) ;
- de favoriser l'assainissement énergétique des anciens bâtiments, d'une part par le biais de diagnostics énergétiques et d'autre part par le biais de subventions pour encourager la réalisation des mesures préconisées ;
- développement de l'électricité verte et promotion de la consommation de l'électricité verte ;
- d'utiliser la chaleur de l'UTO pour développer un système de chauffage à distance ;
- de contrôler plus fréquemment les feux en plein air.

### **3.2 DÉCHETS**

En 30 ans, la quantité de déchets traités par l'UTO a explosé, passant de 16'000 tonnes à 60'000 tonnes. L'incinération des déchets coûte cher à la collectivité, car pour protéger l'environnement, il faut faire appel à des technologies très sophistiquées. Le nouveau four qui vient d'être posé dans la déchetterie représente ainsi un investissement de 30 millions de francs !

Aujourd'hui encore, le taux de recyclage de nos ordures ménagères ne représente qu'environ 20%. Lorsque l'on sait qu'environ 70 % de nos déchets sont valorisables, nous mesurons le chemin qu'il reste à parcourir. Pour atteindre un taux de recyclage réaliste de 40 %, la Ville de Sion doit impérativement revoir sa politique dans le domaine des déchets urbains.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de fixer comme objectif un taux de récupération des déchets de 40 % ;
- une mise à disposition dans chaque quartier d'une infrastructure moderne, adaptée et de proximité afin de permettre une récupération optimale des déchets (verres, déchets organiques compostables, huiles, fer blanc, aluminium, piles...) ;
- un réexamen de la politique communale d'information sur le tri des déchets (informations dans les écoles, informations multilingues, etc.) ;
- la mise sur pied d'un concept de tri des déchets pendant les manifestations sportives et culturelles de la Ville ;
- une meilleure revalorisation des déchets.

### **3.3. EAU**

Chacun d'entre nous consomme en moyenne environ 162 litres d'eau potable par jour. bercé par le sentiment rassurant d'être au cœur du château d'eau de l'Europe, nous n'avons pas forcément conscience du fait que l'eau est un bien précieux qui deviendra de plus en plus rare. Déjà,

l'augmentation de la consommation d'eau ne va pas sans causer d'importants problèmes à la Ville de Sion qui doit trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Or, la construction de nouveaux puits de pompage est extrêmement coûteuse et se chiffre en millions. La qualité moindre de nos eaux souterraines incite aussi la ville à acheter plus d'eau de source aux communes avoisinantes (Savièse et Grimisuat), ce qui augmente notre dépendance en la matière.

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de soutenir financièrement les particuliers qui investissent dans des infrastructures permettant des économies d'eau (récupération des eaux de pluie, toilettes sèches, pose de réducteur de débit...);
- d'informer et de sensibiliser la population aux économies d'eau en faisant notamment figurer sur ses factures d'eau un graphique montrant l'évolution de la consommation individuelle des dernières années ;
- d'offrir des bilans de consommation d'eau et proposer des mesures techniques ou comportementales qui permettront à tout un chacun d'économiser non seulement de l'eau, mais aussi d'obtenir de substantiels rabais sur leurs factures ;
- de freiner le boom de la construction des piscines individuelles privées par la construction d'une piscine communale de quartier qui renforce également le lien social.

**Préserver la qualité de l'eau**

D'une manière générale, la qualité de notre eau potable est bonne. Les pollutions récentes qui ont affecté les eaux des villes de Sierre et Monthey, ainsi que la commune de Salins, doivent nous inciter à la prudence. Lorsque l'on sait que 60 % de notre eau provient de la nappe phréatique, qui est soumise à des contraintes de plus en plus importantes, il s'agit indéniablement de rester vigilant afin de maintenir une bonne qualité de l'eau. Il faudra s'interroger notamment sur les risques potentiels de pollution liés à la multiplication d'installations thermiques utilisant la nappe phréatique.

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de restreindre les autorisations d'utilisation de la nappe phréatique par des installations thermiques.

**La mise en séparatif**

Pour les eaux usées, une saine gestion des flux passe par l'extension rapide et planifiée du système séparatif des égouts. Aujourd'hui la plus grande partie des eaux pluviales partent dans les égouts pour aboutir finalement dans les stations d'épuration. Cela est un non-sens car non seulement l'eau de pluie n'a pas besoin d'être traitée mais elle surcharge complètement les installations de traitement des eaux usées lors de fortes pluies. D'autre part, l'acheminement de ces eaux de pluie occasionne de nombreuses inondations qui pourraient être évitées par la mise en place du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Ainsi, nos deux stations d'épuration (Châteauneuf et Chandoline) n'auraient qu'à traiter les eaux usées, ce qui les rendrait plus efficaces.

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de réaliser le PGEE dans les plus brefs délais ;
- des collaborations intercommunales pour le PGEE régional.

## La troisième correction du Rhône

La troisième correction du Rhône est le chantier du siècle de notre canton. Lors des dernières crues, notre ville a connu des inondations qui ont causé des dégâts importants. Si les pluies avaient encore été un peu plus abondantes ou si les digues avaient lâché, les dégâts se seraient chiffrés en centaines de millions. Ce risque, nous ne pouvons plus le prendre. De plus, le Rhône doit être pensé comme un lien unissant les habitant-e-s de la commune. C'est pourquoi le projet de la troisième correction du Rhône ne peut être pensé uniquement en terme sécuritaire.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- un projet de 3e correction du Rhône qui ne se limite pas seulement à son volet sécuritaire. Il doit également comporter des dimensions environnementales et sociales qui permettront de redonner à notre fleuve la place qui est réellement la sienne.

## Le réaménagement de la Borgne

Le projet de réaménagement de la Borgne arrive maintenant dans sa phase finale. La mise à l'enquête sera publiée cet automne. L'AdG défend pour sa part un projet plus ambitieux qui offre à la population sédunoise un véritable poumon naturel.

## 3.4 ENERGIE

### Utiliser rationnellement l'énergie

Depuis une année, les sédunois-e-s ont pu constater que le prix de leur électricité avait augmenté de l'ordre de 30 %. Comment l'expliquer ? En 2005, la consommation d'électricité sur le réseau de l'ESR a crû de 3.8 % (moyenne suisse = 2.1 %). Rapporté sur dix ans, cette augmentation de la consommation représente la production actuelle de la centrale hydroélectrique de Bramois !

Aujourd'hui, nous ne sommes plus maîtres de notre destin. Pour satisfaire nos besoins, nous importons environ 25 % de notre électricité. Or, sur le marché européen, le prix de l'énergie a pris l'ascenseur, ce qui explique les hausses actuelles.

Il y a un autre défi majeur étroitement lié à celui de l'énergie : le réchauffement climatique. Les rejets de CO2 provoqués par la consommation des énergies fossiles causent des dégâts considérables à notre environnement et ont des conséquences coûteuses.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- un soutien accru et durable en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie (meilleure isolation des bâtiments, utilisation des technologies de dernière génération, etc.) ;
- la promotion du label Minergie ;
- le renforcement du Service de l'édilité en vue d'un meilleur contrôle du respect de la norme SIA 380/1 ;
- le renouvellement de l'éclairage public permettant une baisse de 30 % la consommation énergétique ainsi qu'une diminution de la pollution lumineuse ;
- l'instauration de l'étiquette énergétique sur tous les bâtiments communaux ;
- d'informer et de sensibiliser les citoyen-ne-s sur les économies d'énergie.

## Développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables

Sur un deuxième plan, nous devons trouver de nouvelles sources de production d'énergie. Nous soutenons la démarche de la Ville qui souhaite participer au développement de projets éoliens à Charrat ou au col du Sanetsch. Cela n'est cependant pas suffisant et il faut impérativement étudier le développement de nouveaux projets innovants (biogaz, géothermie, énergie solaire...). Parmi les pistes les plus intéressantes, il faut relever celle de l'UTO, dont une partie non négligeable de la chaleur est aujourd'hui perdue. Selon des estimations sérieuses, la récupération de cette chaleur permettrait de chauffer environ 10'000 appartements.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS:**

- la mise en valeur de la chaleur de l'UTO pour développer un système de chauffage à distance ;
- l'abandon de l'achat d'énergie nucléaire ;
- la promotion de la vente de l'énergie verte auprès des Sédunois-e-s ;
- d'augmenter la part des énergies respectueuses de l'environnement dans l'approvisionnement de la commune ;
- d'équiper les bâtiments publics en panneaux solaires ;
- de réduire la consommation énergétique des installations et bâtiments publics.

## 3.5. BRUIT

L'AdG n'est pas fondamentalement opposée à l'aéroport de Sion, en particulier l'aéroport civil. Par contre, elle constate malheureusement que sous l'angle des nuisances sonores la situation s'est non seulement dégradée ces dix dernières années, mais qu'elle va encore empirer à l'avenir. Pour s'en convaincre, il suffit de constater qu'entre 1995 et 1999, le nombre de passagers empruntant l'aéroport de Sion a diminué de 10'000 unités, alors que dans le même temps le nombre de mouvements d'avions a lui augmenté ! Les perspectives sont d'autant moins optimistes que selon le rapport de l'institut de Transport Aéronautique de Paris (ITA), l'aéroport de Sion devrait connaître une augmentation du trafic aérien de plus de 30 % d'ici 2010 et de plus de 60 % d'ici 2020. Par ailleurs, le modèle utilisé par la Commune pour calculer les courbes d'exposition au bruit ne reflète pas la réalité à laquelle la population sédunoise sera confrontée. Elle prend en effet comme base de calcul des valeurs qui seront largement dépassées selon les prévisions de l'ITA.

Mais pour ce qui est du bruit, ce n'est pas les mouvements civils qui sont gênants, mais plutôt les mouvements militaires qui sont une grosse source de nuisance pour la population de Sion et de ses environs.

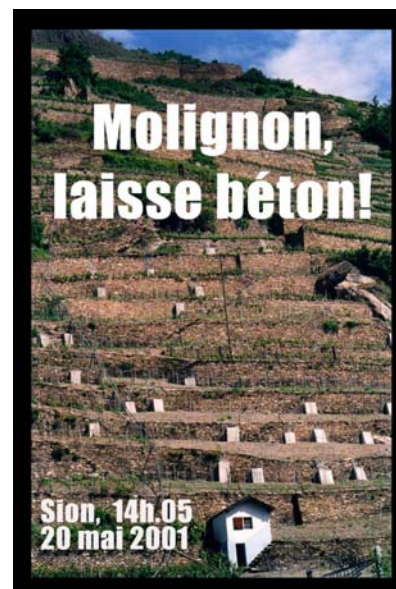
### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la réduction du bruit causé par l'exploitation de l'aéroport, principalement l'aérodrome militaire (diminution des vols militaires, murs anti-bruits, mesures compensatoires, fenêtres anti-bruits...);
- l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre les communes riveraines, l'Association des Riverains de l'Aéroport de Sion (ARAS), la commune de Sion et la direction de l'aéroport ;
- de soumettre le Règlement de l'Aéroport à l'approbation du Conseil Général ;

- d'augmenter la taxe sur le bruit pour les avions atterrissant à Sion ;
- une étude indépendante permettant de calculer les retombées économiques de l'aéroport.

### 3.6. PAYSAGE

Depuis de nombreuses années, l'AdG s'est investie pour une meilleure préservation du capital paysager de la Ville. Il y a sept ans déjà, nous étions intervenus tant au conseil communal qu'au conseil général pour demander la préservation des murs en pierres sèches du coteau sédunois. Nous demandions notamment le respect du Règlement communal de construction et de zone qui a comme premier but de « protéger les valeurs historiques et culturelles, les sites et les éléments naturels dignes d'intérêt ». La plupart du vignoble situé sur le coteau sédunois se trouve en zone agricole protégée. Or, le Règlement communal prévoit que « dans ces zones, le maintien des caractéristiques essentielles du paysage doit être préservé ». Un peu plus loin, le même Règlement prévoit même que « le Conseil municipal peut encourager, par des subventions, les travaux indispensables à la sauvegarde des éléments caractéristiques du paysage à protéger ».



En 2007, suite à un postulat de l'AdG, la Ville a enfin – à l'instar de la commune de Fully - décidé de s'investir dans ce dossier. Dans un premier temps, il s'agira de constituer un syndicat d'initiative en vue de réaliser un inventaire des murs à préserver. Sur cette base, la Ville devra inscrire des montants afin de subventionner les propriétaires de vignes souhaitant maintenir en état leurs murs en pierres sèches. Sous l'angle paysager, un autre dossier préoccupe l'AdG : la construction de la ligne électrique sur le coteau de Salins aura un impact visuel important.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que la Commune subventionne la réfection des murs en pierre sèche du coteau sédunois ;
- que la Ville soit attentive à planter des arbres indigènes et variés.

### 3.7. ELECTRO-SMOG

Depuis la libéralisation du marché de la téléphonie mobile, le nombre d'antennes a explosé sur notre territoire. Certain-e-s habitant-e-s de communes voisines ont manifesté leur inquiétude, notamment à Sierre et à Zermatt.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que la commune instaure un moratoire sur l'implantation de nouvelles antennes de téléphonie mobile à proximité immédiate de toute habitation.

## 4. Vivre ensemble en sécurité

### A. SECURITE PUBLIQUE ET CIVILITE

La société doit assurer à ses membres la sécurité qui convient. Les sentiments d'insécurité et de peur que l'on peut déceler dans notre société ont des origines diverses : les effets d'une politique néolibérale, le démantèlement des services publics, la répartition des richesses, les possibilités de formation, les angoisses quant à l'avenir des jeunes. La meilleure protection réside dans une société juste, dans le plein emploi, dans la sécurité matérielle, dans un système de formation bien développé et dans la recherche permanente de cohésion sociale liée aux échanges et solidarités intergénérationnelles et interculturelles.

L'AdG considère que Sion est une ville sûre. Les statistiques des rapports de gestion annuels dénotent un niveau d'incivilité faible. Afin d'améliorer encore cet état de fait essentiel pour le bien-être général de la population, nous avons soutenu la séparation du Service des ambulances avec le Service de Police afin de permettre un renforcement du nombre d'agents municipaux. Il s'agit de diriger le travail de la police sur la prévention, de coordonner les mesures policières avec les différents acteurs et services éducatifs ou sociaux et de mettre en place les moyens de formation et financiers nécessaires. Il s'agit aussi de distinguer ce qui est de l'ordre de la sécurité et de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité. Les trois « lieux » sociaux les plus dangereux sont le travail, la famille et la route. L'insécurité ressentie n'est donc, le plus souvent, pas liée à des menaces réelles.

Pour autant, ces dernières ne doivent pas faire l'économie d'une analyse. C'est pourquoi trois domaines nous préoccupent particulièrement : la violence domestique, le suicide et la délinquance juvénile. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de la violence domestique, dans l'entourage et dans la vie de couple. Le problème du suicide ne cesse de croître, particulièrement le suicide des jeunes et des personnes âgées. Quel est le sens de l'augmentation des menaces et lésions corporelles commises par des mineurs ? Ces mineurs ne sont-ils pas aussi victimes d'un système déstructuré et sans valeurs ni repères ou, au contraire, d'un système tellement structuré, basé sur des valeurs et des repères dans lesquels ils ne se reconnaissent pas ? Quelle prévention efficace et quelles mesures sont possibles ?

Même s'il est important de souligner le rôle de chaque citoyen-ne, la sécurité publique est de la responsabilité de l'Etat et des collectivités publiques. Au nom de la responsabilité individuelle, certains veulent faire porter le poids des violences et des incivilités des jeunes sur les seuls parents. Un parent absent n'est pas forcément un parent démissionnaire, surtout lorsque son absence est due aux exigences toujours plus grandes du système économique. Une société qui n'écoute pas et ne répond pas aux besoins des enfants, des parents et des familles, produit de fait elle-même de l'incivilité et de la violence.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de mieux informer le public afin de permettre une perception réelle de la sécurité publique et des incivilités. Il s'agit d'élaborer un discours serein en matière de données statistiques sur l'insécurité, au lieu de dramatiser ;
- de mettre en place, en collaboration avec les organismes existants (office de protection de la jeunesse, LVT, Parpas, Service médico-social, LICRA, LAVI...), des instruments permettant de dépister et d'accompagner de manière professionnelle les personnes prédisposées aux actes de violence contre eux-mêmes ou contre autrui ;
- de sensibiliser les enseignant-e-s et les élèves aux problèmes de violences, d'incivilités, du suicide, du racisme, du racket, de violence domestique ou de la consommation de drogues ;

- de mettre en place des forums par quartier afin d'aborder ces questions de manière pragmatique et surtout spécifique à la réalité de chaque quartier ou de chaque centre scolaire ;
- de créer une structure de type « observatoire de la sécurité » auquel la population peut faire part de ses observations, préoccupations et difficultés ;
- de renforcer le soutien aux familles par un développement des structures d'accueil d'enfants à la journée, ainsi que des structures d'occupation et de loisirs, pour permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir des valeurs de respect et de responsabilité, avec un encadrement professionnel approprié posant des règles et repères clairs ;
- de renforcer les moyens de l'éducation de rue (augmentation de postes de travail) ;
- de favoriser les structures et événements permettant les échanges interculturels et intergénérationnels pour promouvoir les notions de respect, de découverte et de partage (RLC, fête de la jeunesse, festival Art de rue ...) ;
- de lutter contre l'incivilité qui attise les sentiments d'insécurité. Face à certaines formes d'incivilité, ne constituant pas un délit au sens de la loi, la police doit améliorer sa capacité d'écoute et d'analyse ;
- des planifications et des aménagements urbanistiques tenant compte des problématiques sociales et sécuritaires afin d'éviter la création de « ghettos » et de lieux ou de quartiers « à risque » (mixité des fonctions, mixité sociale) ;
- l'amélioration de l'éclairage et de l'accessibilité des lieux sombres générateurs d'insécurité ;
- de maintenir les tâches de police en mains publiques, avec des effectifs suffisants et bien formés ;
- de donner la priorité à une police préventive selon le concept de police de proximité impliquant une coordination importante avec l'éducation de rue.

## ***B. POLITIQUE D'INTEGRATION POUR LES POPULATIONS MIGRANTES***

Pendant la législature 2004-2008, l'AdG a obtenu, sur proposition du 14 juin 2005, la création d'une sous-commission de l'intégration des étrangers, qui a elle-même proposé et obtenu la création d'un poste de délégué-e à l'intégration des étrangers (50%). Le poste est pourvu depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, en première valaisanne. Il est encore un peu tôt pour tirer le bilan de son activité. La sous-commission continue son travail. Après avoir mis sur pied les « Rencontres d'ici et d'ailleurs », elle dresse actuellement un inventaire des besoins des quartiers en matière d'intégration.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de faire des propositions concrètes pour parvenir à une politique d'intégration efficace.

Sur les 28'553 habitant-e-s que comptait la Ville de Sion au 31 décembre 2007, on dénombrait 61,8% de Valaisan-ne-s, 13,7% de Confédéré-e-s et 24,5% de personnes de nationalités étrangères au bénéfice d'un permis de séjour (B ou C). Si les langues dominantes sont le français (70%), l'allemand et l'italien (5% chacune), les autres langues représentent ensemble 20% de la population, c'est-à-dire 1 habitant-e sur 5.

Depuis une bonne cinquantaine d'années, la question des populations migrantes est une des préoccupations majeures de la politique suisse. Si le statut des saisonniers, avec ses conditions parfois inhumaines, a été supprimé, la nouvelle loi sur les étrangers entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 définit une politique migratoire caractérisée par l'exclusion quasi-totale de tout travailleur et travailleuse non ressortissant de l'Union Européenne (UE) ou de l'Association

Européenne de Libre Echange (AELE). D'un autre côté, la loi fédérale institutionnalise l'encouragement de l'intégration de la population étrangères. Elle définit que « l'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels » (art. 4 al. 1). La Confédération, les cantons et les communes doivent créer « des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique ».

C'est donc également une tâche légale de la commune de favoriser l'intégration, notamment par l'apprentissage de la langue, la promotion professionnelle et des mesures de prévention en matière de santé.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que soit menée une politique d'intégration ouverte, qui ne vise pas que les titulaires d'une autorisation de séjour qui sont pour la plupart des ressortissant-e-s de l'UE ou de l'AELE, mais également les autres étrangers (requérants d'asile, admis provisoires, voire sans papiers) ;
- d'utiliser l'école comme moyen d'harmonisation entre les populations suisses et étrangères d'une part, et pour favoriser l'intégration professionnelle d'autre part ;
- que soit introduit le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers et étrangères ayant un permis d'établissement (C) au niveau communal. L'intégration suppose que ceux-ci se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse. Pour une intégration totale, sans négation de la culture originaire, le droit de participer à la vie publique est essentiel ;
- de soutenir activement les associations d'étrangers, en les encourageant à favoriser, en leur sein, une meilleure intégration de leurs membres et surtout des nouveaux arrivants ;
- d'inviter les jeunes étrangers et étrangères à assister aux manifestations de promotion civique, pour les encourager à participer dans la mesure du possible à la vie citoyenne ;
- de créer des postes de médiateurs et médiatrices scolaires dans les classes primaires, et systématiser les heures d'appui aux élèves de langues étrangères ;
- de soutenir les activités de la maison des cultures au Totem-RLC (projet « Viens chez moi, j'habite à Sion »), la bibliothèque interculturelle « L'Ardoise », ainsi que tout projet culturel visant l'intégration des étrangers ;
- d'inciter les fournisseurs d'accès à augmenter leurs offres de programmes TV en langues étrangères ;
- de soutenir activement les mesures d'aide à l'apprentissage du français pour les parents migrants ;
- de soutenir la formation de médiateurs et médiatrices culturels ;
- d'instaurer des rencontres et des échanges interreligieux ;
- d'encourager les fêtes de quartier et de soutenir les manifestations interculturelles.

## 5. Une politique culturelle audacieuse : « dynamisme et dialogue pour une nouvelle politique culturelle »

Comme l'a relevé le postulat présenté par l'AdG en 2007, le secteur culturel (par ailleurs très riche et diversifié en ville de Sion) est, depuis quelques années, toujours plus présent sur la scène politique et médiatique de la Ville comme en témoigne l'enquête réalisée en 2005 auprès des organismes musicaux initiée par la commission culturelle de la municipalité ainsi que les nombreux articles de presse relatant différentes problématiques que connaissent de nombreuses institutions culturelles historiques de la Ville. L'AdG avait en effet relevé dans ces articles d'évidents symptômes de crise (manque de public, manque de synergie, manque de coordination, démissions, ou, dans certains cas, une gestion peu transparente) qui touchent depuis quelques années certaines institutions subventionnées de la ville de Sion.

Certain que la culture représente non seulement un investissement essentiel permettant de maintenir à un niveau élevé notre civilisation, qu'elle est une clef pour la résolution des questions d'intégration et qu'elle est de plus profitable à tous les domaines, y compris l'économie, l'AdG avait demandé en avril 2007 par l'intermédiaire d'un postulat, accepté par les différents partis politiques du Conseil Général, que soit « **élaboré et mis en place un concept de politique culturelle dans une démarche transparente, prévoyant la participation d'élus politiques ainsi que d'opérateurs artistiques et culturels spécialisés et expérimentés** ». Les axes de politiques culturelles à mettre en place devraient en premier lieu permettre d'aller au-delà d'un rapport uniquement épisodique ou « événementiel » avec la culture.

Une étude étant actuellement en cours, réalisée par un groupe de travail constitué des membres de la commission culturelle de la législature 2004-2008 ainsi que de quelques spécialistes du domaine et d'acteurs de la vie culturelle sédunoise, l'AdG se propose pour la législature 2008-2012 d'être attentive à ce que les axes suivants soient pris en compte dans la nouvelle politique culturelle de la Ville de Sion :

- 5.1. Gestion = communication
- 5.2. Axes culturels
- 5.3. Lieux et équipements
- 5.4. Budget

### 5.1. GESTION = COMMUNICATION

L'AdG est persuadée que dans la société actuelle la culture devrait devenir encore davantage un terrain commun de recherche, d'échanges, d'approfondissement et de débat dépassant les négatives dynamiques de concurrence et de rivalité entre les différents acteurs du secteur qui provoquent inévitablement une fragmentation de la vie culturelle.

#### C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :

- que la commission culturelle effectue un travail de communication avec les différents acteurs de la vie culturelle sédunoise en créant des espaces de discussion réunissant les différentes institutions ;
- de promouvoir des espaces de dialogue entre les différentes institutions et acteurs de la culture par la création d'un « Journal de la Culture » ;
- de créer un poste de délégué-e culturel-le, occupé par un-e spécialiste du domaine, expérimenté-e et reconnu-e en dehors du Valais qui devrait mettre en pratique les axes définis par la commission culturelle. Sa tâche consisterait avant tout à coordonner et à réguler le secteur. Une de ses autres fonctions pourrait dès lors être de gérer et de diffuser le « Journal de la Culture » cité ci-dessus ainsi qu'un agenda mensuel ou trimestriel, un programme culturel distribué par l'office du tourisme, également envoyé à tous les acteurs et institutions du secteur, dans le but d'inciter les synergies et la participation.

## 5.2 AXES CULTURELS

Le premier objet des axes culturels devrait être de mettre fin à un rapport seulement épisodique avec la culture. Ces axes devraient veiller à remplacer les manifestations de type « *events* » (ou événementiel) par une programmation culturelle à long terme en interaction avec les institutions formatrices. Ils devraient également permettre une gestion transparente de la culture grâce à la définition de conditions de financement.

Consciente que la culture vit de la diversité et de la pluralité des émetteurs, l'AdG veillera avant tout au maintien et au développement de la diversité culturelle.

Ceci étant, tout en étant cohérente avec les investissements passés, **l'AdG soutiendra les projets culturels favorisant les axes suivants :**

- **La formation des jeunes**

l'AdG encourage les projets culturels initiés par des jeunes, la mise sur pied d'une bourse culturelle ainsi que l'augmentation de l'aide aux études artistiques. Elle veut aussi promouvoir un enseignement des matières artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture) dispensé par des professionnel-le-s, et cela dès le plus jeune âge (garderies d'enfants, école enfantine puis école obligatoire). L'AdG soutient également l'insertion des étudiant-e-s ou ancien-ne-s étudiant-e-s des écoles artistiques de la commune ou du canton dans les programmations culturelles.

- **La mise en valeur des potentialités artistiques et culturelles de la commune**

l'AdG soutient la création d'ensembles musicaux, et compagnies de danse ou de théâtre composés principalement d'artistes sédunois et valaisan-ne-s (et en particulier des jeunes).

- **L'intégration sociale**

l'AdG soutient des projets interculturels ainsi que des manifestations culturelles intégrant des personnes et des communautés de personnes marginalisées.

- **Les synergies et échanges culturels intercommunaux, intercantonaux, nationaux et internationaux**

l'AdG soutient la collaboration entre la Bibliothèque municipale et la Médiathèque Valais ainsi que la signature d'une convention entre l'Etat du Valais et la Ville de Sion en ce qui concerne les Musées cantonaux.

- **La recherche et l'innovation**

plutôt que d'encourager des manifestations à la programmation obsolète, risquant de devenir de stériles vitrines du « star system » international, souvent exagérément financées, l'AdG soutient des programmations culturelles innovatrices réalisant des recherches culturelles de qualité, en lien avec le territoire.

- **La mise en valeur du patrimoine historique et artistique sédunois et valaisan**

l'AdG soutient la valorisation des archives municipales (conservées dans les archives des bibliothèques communales et cantonales) ainsi que la mise sur pied de parcours archéologiques.

- **Les interactions entre le secteur culturel, le tourisme et l'économie**

Convaincue du rôle éducatif et formatif fondamental que joue la culture formulée selon les axes définis ci-dessus, l'AdG soutiendra également sa diffusion par les différents médias régionaux et cantonaux.

### 5.3. LIEUX ET EQUIPEMENTS

En lien avec les axes définis ci-dessus, l'AdG veillera également à ce que des équipements et des espaces adaptés à la vie culturelle soient mis en place par la municipalité.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la construction d'une nouvelle salle de spectacle sous le Scex répondant aux exigences modernes des arts de la scène ;
- le réaménagement de la salle de la Matze ainsi que l'aménagement d'une salle de concert comportant des lieux de répétitions pour les musiques actuelles ;
- de soutenir la rénovation de la Ferme-Asile qui développe une activité très importante en Valais dans le domaine des arts visuels ;
- la création d'une maison des cultures réalisée éventuellement en synergie avec des institutions déjà existantes.

Les importants investissements qu'impliquent ces infrastructures nécessitent une réflexion au niveau de l'agglomération (la salle du Théâtre du Passage de Neuchâtel par exemple a réuni vingt-neuf communes).

### 5.4. BUDGET

Enfin, la mise en place d'une nouvelle politique culturelle telle que formulée dans ce chapitre implique nécessairement l'augmentation du budget dévolu à la culture qui se trouve actuellement être à Sion en dessous de la moyenne des villes de Suisse. (Selon de récentes statistiques de l'Union des Villes Suisses (l'UVS), les dépenses culturelles par habitant sont de CHF 100.- pour Sion, CHF 1'127.- pour Genève, CHF 356.- pour Lausanne, CHF 318.- pour Vevey, CHF 216.- pour Yverdon, CHF 177.- pour Monthey, CHF 86.- pour Fribourg et CHF 421.- pour Neuchâtel. La moyenne des dépenses culturelles par habitant selon la statistique de l'UVS est de CHF 145.- par habitant.)

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- au vu de l'excellente situation financière de la Ville, le doublement du budget communal alloué à la culture.

## 6. Plus de vie dans les quartiers

La commune de Sion est bien plus qu'une ville et une vieille ville. Elle regroupe 21 quartiers et banlieues dispersés sur son territoire, 21 lieux de vie avec leurs spécificités. En matière d'urbanisme, les efforts consentis ont été avant tout focalisés sur le centre-ville : la Place du Midi, les rues du Rhône, des Remparts et du Grand-Pont, bientôt la rue de Lausanne et la Place de la Planta. La plupart des manifestations culturelles et festives dans les rues (marché de Noël, fête du goût, festival d'Art de rue) se déroulent aussi dans ces mêmes quartiers.

Le cœur des activités sociales, culturelles et sportives de la commune se concentrent au centre-ville, les quartiers périphériques se résumant de plus en plus à des zones résidentielles. En améliorant encore l'attractivité de la vieille ville et de ses abords, nous voulons augmenter la qualité de vie dans tous les quartiers et banlieues de Sion en impliquant leurs habitant-e-s dans les choix urbanistiques, le développement de lieux de rencontre et d'activités culturelles ou sportives et le maintien de commerces de proximité.

### 6.1. DEVELOPPER LES ZONES DE RENCONTRES DANS LES QUARTIERS

L'expérience de la Place du Midi a montré à quel point les zones de rencontre redonnent vie à une rue en rendant l'espace aux piéton-ne-s, aux consommateurs et consommatrices de boissons et de pâtisseries, aux poussettes, aux flâneurs et flâneuses, tout en laissant l'accès à l'automobile si elle sait se rendre discrète. Il faut développer, dans les quartiers commerciaux et résidentiels, de nouvelles zones de rencontre où les générations et les origines se mêlent, où les idées germent, où les liens se tissent. Il faut étendre les aménagements urbanistiques effectués dans le seul centre-ville aux quartiers périphériques, pour embellir toute la commune et parce qu'il n'y a pas de raison de privilégier un quartier plutôt qu'un autre.

Un concept d'ensemble des zones de rencontre communales doit être élaboré afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des aménagements. Autant que possible, les zones de rencontre doivent devenir des liens entre les quartiers.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- d'élaborer un concept communal des zones de rencontre afin d'identifier les potentialités dans chacun des 21 quartiers et banlieues de Sion ;
- de réaliser au moins une zone de rencontre par année, chacune dans un quartier différent.

### 6.2. GENERALISER LES ZONES 30KM/H

La qualité de vie dans les quartiers dépend de la modération du trafic routier en termes de sécurité, de nuisances sonores et de maintien de zones de tranquillité pour les habitant-e-s et leurs invité-e-s. Il faut ainsi développer les zones 30km/h dans tous les quartiers de Sion et garantir leur respect par une signalisation et des aménagements techniques adéquats.

Parallèlement à la généralisation des zones 30km/h, il faut prévoir des axes de transit rapide qui permettent d'éviter la traversée des quartiers résidentiels tout en les reliant.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- d'équiper tous les quartiers résidentiels de zones 30km/h en commençant prioritairement par la proximité des écoles et les quartiers souffrant le plus des nuisances de la circulation routière.

### **6.3. AMENAGER DE NOUVEAUX ESPACES DE DETENTE DANS LES QUARTIERS**

Pour qui veut trouver des espaces propices au jeu, à la détente, à la rêverie à Sion, il est trop souvent nécessaire de prendre son automobile pour rejoindre les lles, Montorge, les rives du Rhône. Seul le centre-ville dispose de l'espace des Remparts et du parc verdoyant de la Planta. Il faut développer de nouveaux espaces de détente dans les quartiers, qui sont autant de lieu de rencontre, d'échange à deux pas de chez soi.

Ces espaces de détente sont, par exemple, des sentiers et des places de pique-nique le long de la Borgne. Ce sont aussi des places de jeux pour les enfants à Uvrier ou Châteauneuf, des pistes de pétanque à la place du Scex ou sous la gare, des jeux de dames et d'échec à Vissigen ou aux Collines.

#### **C'est pourquoi nous proposons :**

- un aménagement des rives de la Borgne qui prévoient des espaces riverains pour la population locale (pique-nique, balade, découverte de la nature) ;
- la création de parcs publics verts et arborisés équipés de jeux pour enfants et adultes, au cœur des quartiers et à disposition de leurs habitant-e-s.

### **6.4. PROMOUVOIR LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DANS LES QUARTIERS**

La culture et le sport sont des vecteurs de rassemblement autour de passions communes. Il faut développer les activités au sein des quartiers eux-mêmes selon trois modes complémentaires. D'une part, les grandes manifestations communales, telles que celles qui entourent Noël, le festival Art de Rue, la fête du goût, le marché pourraient avoir des prolongements dans chacun des quartiers périphériques en s'y rendant ou en les invitant à se présenter. D'autre part, il faut encourager chaque quartier à imaginer et réaliser ses propres manifestations qui pourraient être fédérées dans une « Fête des quartiers ». Enfin, pourquoi ne pas imaginer des rencontres de quartiers sous forme de compétitions sportives ou de créations artistiques ?

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- que chaque année, plusieurs quartiers de Sion soient les hôtes d'honneur d'une manifestation communale ;
- de créer une fête des quartiers durant laquelle chaque quartiers pourrait exposer ses spécificités.

### **6.5. CREER DES MAISONS DE QUARTIER**

Les maisons de quartier sont des lieux ouverts à toutes la population et animés par cette dernières. Il s'agit d'espaces de rencontre où se retrouvent toutes les générations et toutes les origines. Pour favoriser les échanges et l'intégration et éviter l'isolement, il faut créer des maisons de quartier et les doter de moyens suffisants pour fonctionner.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de créer plusieurs maisons de quartier en impliquant les habitant-e-s ;
- la création d'un fonds communal pour soutenir les maisons de quartier.

## 6.6. REPENSER L'URBANISME DES QUARTIERS

Les quartiers évoluent, de nouveaux quartiers seront peut-être créés (celui de la gare par exemple). Le développement de l'habitat est incontournable, mais ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie. L'étalement urbain n'est pas durable. Il faut densifier le centre-ville et le centre des quartiers résidentiels. Cette densification doit préserver néanmoins des espaces verts, non seulement sous forme de gazons et d'arbres, mais aussi sous forme de potagers familiaux et de places de jeux.

Cette même densification est l'occasion d'encourager, dans les quartiers périphériques, l'habitat groupé qui favorise une plus grande interaction entre les familles.

### C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :

- la création d'un écoquartier assez proche du centre de manière à éviter que les économies d'énergie ne soient compensées par des dépenses en transport ;
- le maintien et la création d'espaces verts dans le tissu urbain tout en poursuivant la densification urbaine ;
- la délimitation de zones de jardins familiaux à disposition de la population sédunoise.

## 6.7. REDONNER L'INITIATIVE AUX HABITANTS

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Personne ne sait mieux ce qui est bien pour soi que soi-même. Penser, développer, urbaniser, aménager un quartier sans la participation active des principaux intéressés, les habitant-e-s, n'est plus envisageable. Il faut que les habitant-e-s puissent insuffler les idées, montrer leurs préférences, proposer des solutions, mettre en évidence les dangers, réclamer des améliorations.

Il ne s'agit pas de faire le travail des autorités, des technicien-ne-s et des architectes. Il s'agit de donner l'initiative aux habitant-e-s sur la vision d'avenir de leur quartier. Il faut mettre à disposition des habitant-e-s la structure qui leur donne l'opportunité d'exprimer leurs choix à l'amont de toute réflexion technique, voire de tout besoin immédiat. Le ou la politique reste le garant de la cohérence communale, l'architecte de l'intégration urbaine et l'ingénieur-e de la faisabilité technique.

### C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :

- de lancer un processus participatif dans chacun des quartiers sur le thème du développement local, en particulier dans le cadre de la révision globale du plan des zones communal ;
- d'initier des comités ou des associations de quartier qui pourront être les relais des élu-e-s auprès de la population et qui seront consultés pour tous les aménagements concernant leur quartier ;
- d'encourager les coopératives d'habitation. Pour encourager la constitution d'un parc d'immeubles à loyers durablement accessibles, la Ville doit accorder des droits de superficie à des coopératives d'habitations et/ou à des fondations sur les terrains dont elle est propriétaire.

## 7. Dépasser le cadre communal

À petits pas les propositions de l'ADG font progresser la ville dans la bonne direction. On se souvient des demandes en matière de pistes cyclables, de cheminements piétons, de filtres à particules pour les véhicules communaux et aussi des impulsions en faveur d'un développement des parkings périphériques pour les pendulaires ou de la renaturation de la Borgne. De plus, la place de la gare vient de recevoir un début de réflexion et la prise de conscience de la nécessité de penser « agglomération » suit son chemin.

En décrivant la ville de Sion le guide du routard chante la vieille Ville, mais dit : « il faut traverser très vite la vilaine couronne d'immeubles modernes qui l'enserme... ». Cela est assez vrai et cela est encore plus regrettable lorsque l'on considère que la très grande majorité de la population habite justement dans ces quartiers périphériques...

### 7.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sion reste une petite ville qui, ces dernières années, a tendance à se concentrer, à se densifier et à voir sa population croître. On est en train de remplir les espaces vides qui existaient encore dans les mailles urbaines entre le flanc nord de la vallée, la voie CFF, les quartiers de St. Guérin et du Scex. Cette densification, en général très positive, car elle regroupe un maximum de population à proximité des services existants, se fait quelquefois au détriment d'espaces qui auraient dû rester verts.

Face à ce constat, il y a aussi lieu de réfléchir aux possibilités d'extension qui resteront après cette densification : la croissance devra se faire outre Rhône et plus à l'ouest dans des quartiers construits actuellement sous une forme de « banlieue ».

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- qu'un inventaire des possibilités de construire dans le centre élargi soit établi afin de préserver les espaces publics nécessaires à une population plus dense ;
- d'entreprendre une réflexion sur la manière de requalifier les quartiers afin de leur donner une âme : il faut réserver des espaces de vie à l'exemple de ce qui a été fait, de manière anticipée, avec le court Roger Bonvin ;
- que les quartiers plus en périphérie tels que Pont de la Morge, Uvrier, Champsec-Vissigen ou Bramois conservent leur identité et leur caractère en évitant que la croissance des quartiers voisins ne viennent les phagocyter ;
- que chaque quartier ait des équipements, publics et commerciaux, et des espaces collectifs susceptibles de fonctionner comme des centres de vie « locale ». Il est important que des services tels que les crèches, les garderies, les foyers de jour soient répartis également sur le territoire communale ;
- de réaménager la Place de la Gare ;
- de rédiger un inventaire cohérent et systématique du patrimoine bâti de la Commune ;
- d'éliminer les barrières architecturales réduisant la mobilité des handicapé-e-s.

## 7.2. TRANSPORT

Le meilleur moyen de transport reste celui dont on peut se passer. Si la mobilité douce est possible dans le centre élargi de la Ville, il en n'est pas de même dès que les usagers et usagères désirent se rendre dans un quartier périphérique. C'est pourquoi, il y a lieu de créer des cheminements piétonniers et cyclistes en site propre. Les rues et espaces piétons doivent être reliés entre eux, du centre vers la périphérie. Concrètement on devrait pouvoir se rendre du centre ville au bord du Rhône en site « vert ».

Les quartiers périphériques doivent être desservis par un réseau de transports en commun efficace. Ces transports ne peuvent plus être assurés par de grands véhicules, à faible fréquence et faisant des détours. Si le transport des élèves doit rester en rapport avec la demande, en dehors de ces heures, un système plus souple devrait être mis en place. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il y a lieu de réfléchir agglomération Sierre-Sion. Les bus urbains doivent franchir les « frontières » et tourner en continu de Pont de la Morges, voire de Chamoson, à Glarey.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la mise sur pied d'un réseau de transports en commun efficace et flexible ;
- de mettre sur pied des bus urbains intercommunaux ;
- d'améliorer l'offre ferroviaire régionale entre Sierre et Ardon afin d'offrir aux pendulaires une alternative au trajet en voiture ;
- que la Municipalité favorise le co-voiturage par des campagnes d'information;
- que l'accès aux transports publics soit facilité pour les invalides et les poussettes ;
- d'investir davantage dans des infrastructures pour piétons ;
- la mise en place d'itinéraires cohérents et adéquatement signalisés tant pour les piéton-ne-s que pour les cyclistes.

## 7.3. AGGLOMERATION

Dans une même pensée « agglomération », Sierre et Sion doivent réfléchir à leur développement en termes de complémentarité et non de concurrence. Des problèmes comme les zones industrielles, saturées dans les deux communes, pourraient trouver des solutions de part et d'autre des frontières intercommunales et profiter des rejets d'énergie de l'UTO. Dans le même esprit, une solution commune pourrait être recherchée pour la gare-marchandises libérant ainsi des espaces densifiables au centre des deux villes.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de penser les transports en termes d'agglomération (Sierre-Sion-Ardon) ;
- de mener une réflexion intercommunale sur les zones industrielles en favorisant les synergies industrielles (écosystèmes industrielles) ;
- de trouver des solutions en partenariat avec les autres communes concernant les gares-marchandises afin de libérer des espaces densifiables aux centres villes.

## 8. Une meilleure justice sociale

Nous voulons que la ville de Sion renforce les liens de solidarité entre tous les résidents et résidentes, afin de protéger leur bien-être et promouvoir cet esprit d'accueil et de respect qui fait que chacun et chacune s'y sente chez soi. Nous souhaitons également qu'elle apporte aide et soutien à ceux qui tombent dans le besoin.

### 8.1 SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE

De nos jours, de nombreuses personnes âgées se retrouvent isolées. Les structures familiales ont changé ; les familles vivent dispersées et se voient moins souvent. Le pouvoir d'achat des aîné-e-s est parfois très faible et souvent ces personnes sont coupées du monde extérieur. Dès lors, les associations s'occupant de ce type de problématique doivent être soutenues, de même que les projets favorisant les échanges entre les générations.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- une politique du logement et de rénovation qui développe la solidarité entre les générations, et qui promeut la mixité entre les classes sociales et culturelles ;
- la fin des « EMS ghetto » pour personnes âgées! Nous voulons des structures d'habitation qui assurent l'autonomie et l'intégration sociale des personnes âgées ou malades. Dans ce sens, la promotion et la construction de nouveaux appartements communautaires sont indispensables ;
- d'offrir une subvention pour l'aide fournie par une personne à un membre de la famille, à un-e aîné-e ou à un-e malade ;
- d'assurer un accès sans barrière aux personnes en situation de handicap physique ;
- de développer des structures d'accueil de jour et de nuit ainsi que des services de soins pour favoriser le maintien à domicile (par ex. Resto à domicile) et soutenir les familles aidantes ;
- de développer les synergies entre le Service social, les œuvres d'entraide et les lieux d'accueil d'urgence.

### 8.2. REINTEGRATION PROFESSIONNELLE

La ville de Sion en tant qu'employeur se doit de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de ses employé-e-s. Le travail flexible et le temps partiel, s'ils sont voulus par l'employé-e, doivent également être promus. Enfin, nous voulons instaurer une politique du personnel qui assure l'égalité des chances et des salaires.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- d'ouvrir le recrutement du personnel aux femmes et aux hommes et favoriser l'accès des femmes aux professions et aux postes où elles sont sous-représentées ;
- d'offrir des places de stage professionnel et des postes d'apprentissage à ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours professionnel, en particulier aux femmes en reprise d'emploi ainsi qu'aux jeunes d'origine étrangère (souvent discriminés sur le marché

du travail) ;

- d'instaurer un guichet ou un service Internet public pour annoncer des emplois aux jeunes durant les périodes de vacances scolaires (en collaboration avec les entreprises de la région) ;
- de promouvoir l'engagement des personnes de 50 ans et plus par la prise en charge des charges patronales durant un an pour tout contrat de travail convenable (charges AVS, AI, LPP etc.) ;
- une politique qui assure l'égalité des chances et des salaires.

## 9. Une offre complémentaire pour soutenir les familles

L'apport intergénérationnel financier et culturel des familles à la société est important. Les familles supportent parallèlement des frais élevés, par la prise en charge de l'éducation des enfants, par exemple. La compensation de cet apport et de ces charges n'est pas suffisamment organisée à Sion.

En effet, des offres en places d'accueil pour les enfants répondant aux besoins, de bonne qualité et abordables pour tous les parents, comme les crèches et les écoles de jour, sont à la base de la conciliation entre la famille et la vie professionnelle et constituent le fondement de la stabilité sociale. Malheureusement, ces structures ne sont pas encore assez développées sur le territoire communal.

### A. LA FAMILLE

#### A.1. Développement de structures d'accueil suffisantes pour la petite enfance dans tous les quartiers

L'AdG a fait une étude sur les besoins de crèches en ville de Sion. Cette étude a démontré que beaucoup de parents ne trouvent toujours pas de solutions satisfaisantes au problème de la garde de leurs enfants. En effet, chaque enfant qui en a besoin doit bénéficier d'une place d'accueil de qualité et des compétences d'un personnel formé.

##### C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :

- que la ville augmente, en partenariat avec les milieux de l'économie, son offre en matière de crèches ;
- de créer des places en nurseries pour nourrissons car, les encadrements proposés par la Ville pour les enfants de 0 à 3 ans ne sont pas suffisants ;
- de développer le service des mamans de jour en formant un réseau de personnes compétentes et disponibles ;
- d'assurer des possibilités de prise en charge des enfants scolarisés pendant toute la journée. Il s'agit de prévoir une offre d'accueil facultative et « à la carte » en dehors des heures d'école avec notamment des devoirs surveillés et des possibilités pour manger à midi ;
- de soutenir le projet d'un service « grand parents » qui permettrait à des personnes âgées qualifiées de s'engager dans les transports, repas, devoirs et leçons d'enfants scolarisés ;
- d'instaurer un congé paternité de deux semaines pour les employés de la Ville.

## A.2. Conjuguer nos efforts pour l'école

L'école sédunoise connaît des mutations au niveau socioculturel. Cette situation exige que la commission scolaire et le Conseil municipal soient particulièrement attentifs à répondre aux besoins spécifiques des enseignant-e-s, tant sur le plan matériel que sur le plan des ressources personnelles. Il est primordial pour les enseignant-e-s que leur mission auprès des écoliers et écolières puisse s'accomplir de manière optimale.

De plus, l'école a une fonction importante d'intégration. Or avec des classes de plus en plus chargées, il est difficile de remplir cette mission.

Les enfants de langues étrangères doivent continuer à fréquenter les classes traditionnelles. Il serait souhaitable de tenir compte dans leurs acquis, des connaissances supplémentaires que l'enfant maîtrise dans sa langue d'origine.

### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la mise en place d'un horaire continu dans les écoles avec des cantines scolaires, proposant des repas labellisés « fourchette verte » et une offre d'activités extrascolaires renforcées ;
- de soutenir le principe de la prise en compte des difficultés inhérentes à chaque classe (par ex. l'intégration d'enfants différents ou présentant d'autres particularités exigeant plus d'attention de la part de l'enseignant-e-s) ;
- de favoriser l'accès à la filière bilingue à toutes les couches de la population afin que les élèves soient représentatifs de l'ensemble des classes de la commune ;
- que les enseignant-e-s soient soutenu-e-s sur le plan des ressources personnelles. En effet, tant les parents que les enfants ont actuellement des comportements qui épuisent souvent le corps enseignant. En conséquence, celui-ci se sent démuné face à certains comportements ;
- que la Ville de Sion offre à tous les enfants, lors de chaque rentrée scolaire, un carnet de séances d'initiation gratuites à différentes activités sportives et artistiques ;
- la mise en place d'un soutien particulier aux enfants issus de familles modestes afin de combler l'impossibilité souvent existante d'une aide parentale suffisante. Dans ce sens, l'AdG est d'avis qu'il faut offrir un appui scolaire personnalisé, à des conditions financières abordables pour les enfants qui en ont besoin ;
- de prévoir un élargissement de l'offre des devoirs surveillés ;
- l'extension et le renforcement du Passeport-Vacances qui rencontre un succès grandissant et mérité ;
- de poursuivre l'aménagement des cours de récréation de manière à ce que les enfants puissent pratiquer des activités en toute sécurité. En outre, un aménagement adéquat est également utilisé comme lieu de détente pour l'ensemble des habitant-e-s de certains quartiers et contribue à donner une image positive de celui-ci ;
- la révision des critères de répartition géographique des élèves dans les centres scolaires.

### **A.3. La jeunesse est notre avenir**

La jeunesse est la société de demain. A ce titre, la Ville de Sion, avec ses 7'000 jeunes entre 5 et 25 ans, c'est-à-dire un quart de la population, se doit d'accorder une attention particulière à ses jeunes pousses.

Dans cet ordre d'idée, l'AdG souhaite promouvoir une culture de la rencontre et de l'échange à travers la vie associative. Pour lutter contre l'exclusion sociale nous demandons que la Ville de Sion soutienne la promotion d'une culture de rencontres, notamment à travers la vie associative.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- de mettre sur pied des maisons de quartiers ou des centres de loisirs ;
- la création d'une maison des associations ;
- le renforcement de la structure « Parents-écoute » permettant d'aider temporairement les parents en cas de difficultés éducatives et de valoriser leur compétences ;
- que la Ville de Sion mette à disposition des jeunes Sédunois-e-s des locaux de répétitions pour qu'ils puissent pratiquer leur musique ;
- la création d'une « carte-jeunesse » qui permette aux jeunes Sédunois-e-s d'obtenir des rabais, notamment concernant l'offre culturelle ;
- de soutenir des projets de promotion de la santé chez les jeunes (toxicomanies, troubles alimentaires, suicides...);
- de sensibiliser et contrôler les bistrotiers et responsables de magasins / stations services quant au respect des dispositions légales concernant la vente d'alcool aux mineurs.

### ***B. LE SPORT, UNE AFFAIRE DE VALEURS...***

Le développement d'une bonne hygiène de vie, l'apprentissage du respect de l'autre et de la solidarité, la recherche d'équilibre sont des valeurs que le sport permet d'approcher. Le sport est aussi un instrument de socialisation et d'intégration. En revanche, une conception mal comprise du sport, prônant la victoire à tout prix, peut être très négative. La tricherie, les grossièretés et les actes violents, ou l'attente d'efforts qui vont au-delà des capacités physiques naturelles doivent être bannis : l'Alliance de gauche souhaite que la Ville soutienne encore davantage une véritable éthique du sport, activité bienfaisante lorsqu'elle est utilisée avec équilibre et régularité. Les mérites sportifs remis par la Ville défendent cette philosophie et nous nous en réjouissons. La population ne s'y est pas trompée, puisqu'elle participe largement à la réussite de cette initiative.

#### **C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS :**

- la construction d'une piscine de quartier à Bramois ;
- la construction de nouvelles salles de gym près du Centre Professionnel de Sion;
- la mise sur pied de programme de sensibilisation à la pratique d'un sport ;
- le renforcement du sport scolaire facultatif ;
- le soutien et le développement des sports handicap ;
- la modernisation et l'agrandissement du centre sportif des Iles.